

DELIBERATION DU CONSEIL

N°2022-09/39C

Objet : PEPINIERE D'ENTREPRISES – FIXATION DES TARIFS

L'an deux mille vingt-deux, le 21 septembre, le Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni à 18h30, à la salle Escaro à Saint-Cyprien, sous la présidence de Jean-André MAGDALOU, Vice-Président.

Nombre de membres afférents au Conseil :	37		Pour :	21
En exercice :	37	Vote :	Contre :	0
Présents :	23		Abstention :	2

Présents : Dominique ANDRAULT, Eliane BERDAGUER, François BONNEAU, Joëlle CANAVY, Danielle CULAT, Myriam DARDENNE, Ange GARCIA, Pascale GUICHARD, Valérie LISSARRE (à partir du point n°8), Jean-André MAGDALOU, Marie-Claude PADROS, Anne-Marie PEGAR-BOIX, Angèle PEREZ, Nathalie PINEAU, Pierre ROGE, Colette ROIG, Katia ROMAGOSA, Jean ROMEO, Manon SABARDEIL, Suzanne SICARD, Thierry SOLDÀ, Eva SOUBIELLE, Jean-Jacques THIBAUT.

Absents excusés ayant donné procuration : Thierry DEL POSO donne pouvoir à Nathalie PINEAU
Alain FERNANDEZ donne pouvoir à François BONNEAU
Jean GAUZE donne pouvoir à Marie-Claude PADROS
Christophe MANAS donne pouvoir à Jean-Jacques THIBAUT
Marie-Thérèse NEGRE donne pouvoir à Dominique ANDRAULT
Robert OLIVE donne pouvoir à Jean-André MAGDALOU
Pierre ROSSIGNOL donne pouvoir à Manon SABARDEIL
Louis SALA donne pouvoir à Eliane BERDAGUER
Sylvie TORRES donne pouvoir à Colette ROIG

Absents excusés : Stéphane CALVO, Jacques FIGUERAS, Magali FONTENEAU, Thierry LOPEZ, Thierry SIRVENTE.

Secrétaire de séance : Thierry SOLDÀ

Date de convocation : 14 septembre 2022

Le Président expose à l'Assemblée,

Dans le cadre de sa compétence « Action de développement économique d'intérêt communautaire : création de structures d'accueil pour les acteurs économiques (ateliers relais, maison des entreprises, pépinières d'entreprises) », la Communauté de Communes Sud Roussillon a créé en 2017 une pépinière d'entreprises au sein de la ZAE Las Hortes à Saint-Cyprien.

Cet immeuble dispose d'une salle de réunion que peuvent utiliser les entreprises hébergées et les bénéficiaires d'une convention de coworking, selon les conditions fixées contractuellement.

Elle pourrait également être mise à disposition ponctuellement d'entreprises ayant besoin d'une salle de réunion dans le cadre de leur activité. Aussi, il convient de fixer un tarif de location.

Il est proposé de fixer ce tarif à 50 € la demi-journée et 100 € la journée.

Il convient également de proposer aux entreprises hébergées une prestation de ménage pour le local qu'elle loue.

Le tarif horaire proposé pour cette prestation est de 13€.

EN CONSEQUENCE LE CONSEIL DE COMMUNAUTE APRES EN AVOIR VALABLEMENT DELIBERE, AVEC 2 ABSTENTIONS (Ange GARCIA et Angèle PEREZ) ET 21 VOIX POUR,

↳ **APPROUVE** les tarifs ainsi présentés pour la pépinière d'entreprises ;

↳ **DIT QUE** les recettes sont inscrites au budget concerné ;

↳ **AUTORISE** le Président ou son représentant dûment habilité à signer les contrats de prestation.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

**Pour extrait conforme,
Le Président**

